

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2013-0079 DD/SG du 2 mai 2013 du directeur de la Haute Autorité de santé  
portant délégation de signature à l'adjoint à la secrétaire générale**

NOR : HASX1330295S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R.161-80 du code de la sécurité sociale;

Vu la décision n° 2011-04-059 DAGRI du 14 avril 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur;

Vu la décision n° 2011-11-082 d/DRI du 2 novembre 2011 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale et à l'adjoint à la secrétaire générale,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chenail, délégation est donnée à M. Étienne Doutreleau, adjoint à la secrétaire générale, pour signer, en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

#### Article 2

La présente décision prend effet le 2 mai 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 2 mai 2013.

*Le directeur,*  
D. MAIGNE